



Newsletter N° 22

Juillet 2017

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



Le décret présidentiel n° 17-209 du 12 juillet 2017 a complété le décret présidentiel n° 17-180 du 25 mai 2017 portant nomination des membres du Gouvernement.

(JO n° 41 du 13 juillet 2017 p.8)



Le décret exécutif n° 17-204 du 22 juin 2017 a complété le décret exécutif n° 17-98 du 26 février 2017, définissant la procédure d'appel d'offres pour la production des énergies renouvelables ou de cogénération et leur intégration dans le système national d'approvisionnement en énergie électrique.

(JO n° 40 du 6 juillet 2017 p.6)



L'arrêté du 29 mars 2017 a fixé le logo et les caractéristiques techniques matérialisant le marquage obligatoire, en application des dispositions de l'article 12 du décret exécutif n° 17-62 du 7 février 2017, relatif aux conditions et aux caractéristiques d'apposition de marquage de conformité aux règlements techniques ainsi que les procédures de certification de conformité.

(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.13)



- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé les conditions et les modalités d'attribution de la carte professionnelle des adhérents de la chambre de pêche et d'aquaculture de wilaya ou inter-wilayas ainsi que son modèle-type, en application des dispositions de l'article 35 ter du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.15)

- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé les règles d'élection des représentants des adhérents de la chambre de pêche et d'aquaculture de wilaya ou inter-wilayas ainsi que leurs proportions, en application des dispositions de l'article 52 du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.17)

- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé les modalités d'élection, de désignation ainsi que la proportion et le nombre des représentants des membres élus des chambres de wilaya ou inter-wilayas et des représentants des personnes morales de droit public ou privé ayant, à titre principal, une activité à caractère national de production, de transformation ou de service liée à la pêche et/ou à l'aquaculture, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.20)

- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé les modalités d'organisation et de déroulement des élections du président et des deux vice-présidents de la chambre algérienne de pêche et d'aquaculture ainsi que les conditions d'éligibilité et les modalités d'organisation et de déroulement des élections au niveau des chambres de pêche et d'aquaculture de wilaya ou inter-wilayas, en application des dispositions des articles 18 et 55 du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.22)

- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé la composition et les missions des commissions techniques de la chambre algérienne et de la chambre de wilaya ou inter-wilayas de pêche et d'aquaculture, en application des dispositions des articles 25 et 49 ter du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

[\(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.25\)](#)

- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé la liste des membres associés de la chambre algérienne et de la chambre de wilaya ou inter-wilayas de pêche et d'aquaculture et les modalités de leur désignation, en application des dispositions des articles 11 et 36 du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

[\(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.25\)](#)

- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé les montants des droits d'adhésion et des cotisations annuelles des adhérents de la chambre de pêche et d'aquaculture de wilaya ou inter-wilayas, en application des dispositions de l'article 35 du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

[\(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.27\)](#)

- L'arrêté du 7 janvier 2017 a fixé les sièges des chambres de pêche et d'aquaculture de wilaya et inter-wilayas ainsi que la délimitation de leurs circonscriptions territoriales, en application des dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 02-304 du 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture.

[\(JO n° 42 du 16 juillet 2017 p.28\)](#)



L'arrêté du 2 juillet 2017 a fixé la liste nominative des membres de la commission de réforme des équipements sensibles de télécommunications, en application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016, fixant la procédure et les conditions de réforme des équipements sensibles de télécommunications.

[\(JO n° 43 du 19 juillet 2017 p.18\)](#)



- L'arrêté du 27 mars 2017 a désigné les membres du conseil d'administration de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable, en application des dispositions des articles 8 et 9 du décret exécutif n° 02-115 du 3 avril 2002 portant création de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable.

(JO n° 43 du 19 juillet 2017 p.26)

- L'arrêté du 27 mars 2017 a désigné les membres du conseil d'administration du conservatoire national des formations à l'environnement, en application des dispositions des articles 7 et 8 du décret exécutif n° 02-263 du 17 août 2002, complété, portant création du conservatoire national des formations à l'environnement.

(JO n° 43 du 19 juillet 2017 p.27)

- L'arrêté du 29 mars 2017 a désigné les membres de la commission interministérielle des espaces verts, en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 09-115 du 7 avril 2009, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission interministérielle des espaces verts.

(JO n° 43 du 19 juillet 2017 p.27)



- L'arrêté du 19 janvier 2017 a nommé les membres du conseil d'administration du centre de recherche juridique et judiciaire, en application des dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 06-338 du 24 septembre 2006 portant création du centre de recherche juridique et judiciaire.

(JO n° 44 du 23 juillet 2017 p.11)

- L'arrêté du 31 janvier 2017 a créé les ordres d'avocats des wilayas de Biskra, Khenchela et Saïda.

(JO n° 44 du 23 juillet 2017 p.11)

Pour plus d'informations :

www.chemloulletassocies.com